

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 01 AVR. 2025

ID : 045-294501085-20250326-D_AFR_2025_03-DE



DÉLIBÉRATION DU 26/03/2025 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

Nombre de membres : L'an 2025, le 26 Mars à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président.

En exercice : 7

Présents : 7

Date de convocation : 18/03/2025

A l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : M. MÉTIER Antony, Président, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. CROUM Jean-Louis, M. NICOLLE Baptiste, M. BÉZILLE Bruno, M. CHENAULT Yohann

Secrétaire : M. PELLETIER Laurent

D_AFR_2025_03 – Taxe foncière de remembrement 2025

Le Président de l'Association Foncière de Remembrement rappelle au Bureau sa décision de 2024, concernant la suppression des 4 catégories (annuelle, biannuelle, triannuelle et quadriannuelle) de facturation pour l'ensemble des propriétaires recevant une facture et la réalisation d'une facturation annuelle afin de faciliter de manière générale la gestion des propriétaires et de l'émission des factures.

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **reconduit** à 6,00 € l'hectare HT le montant de la taxe foncière de remembrement **2025**,
- **dit** que cette taxe est soumise au taux de T.V.A. de 20,00 %,
- **décide** de mettre en recouvrement pour l'année **2025** l'ensemble des propriétaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Fréville-du-Gâtinais, le 26/03/2025

Le Président,

MÉTIER Antony

